



LA VILLE DE METZ,
118 634 habitants, ville-centre d'une agglomération de 235 000 habitants,
propose des :

CONTRATS D'APPRENTISSAGE

Pour l'année scolaire 2018/2019, sous réserve de réussite aux examens de fin d'année des élèves actuellement en formation :

des postes d'**apprenti.es** pour la préparation du
Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture
au sein des Etablissements d'accueil du jeune enfant
du Pôle Petite enfance.

Une formation de 16 mois est programmée au Lycée des Métiers du Sanitaire et du Social Alain Fournier - Institut de Formation d'Auxiliaire de Puériculture, à Metz, à partir de janvier 2018.

Modalités de recrutement :

Procédure :

- Etude du dossier de candidature : lettre de motivation manuscrite + curriculum vitae + copie du dernier bulletin de scolarité + justificatif d'inscription au sein d'un établissement scolaire + test de positionnement éventuel.
- En fonction de leurs dossiers, les candidat.es pourront être reçu.es en entretien à Metz durant le 2nd semestre 2017.

A titre expérimental, dans la région Grand Est, la limite d'âge maximum est portée à 30 ans. Ces contrats d'apprentissage sont ouverts, sans limite d'âge, aux personnes en situation de handicap.

Contact RH : Secteur demandes d'emplois
Service : Développement des Ressources Humaines
Téléphone : 03 87 55 55 73 ou 76

Date limite de candidature :
30 septembre 2017 au soir

Les candidat.es intéressé.es par un contrat d'apprentissage peuvent adresser leur dossier de candidature complet, pour laquelle un accusé de réception sera délivré :

- par courriel à : personnel@mairie-metz.fr
- ou par courrier à : Monsieur le Maire de la Ville de Metz
Service Développement des Ressources Humaines
Hôtel de Ville
BP 21025
57036 METZ CEDEX 01